

DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BRÉBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Jean-Dominique SOMBRUN.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n° 38-2020 - MIEUXCÉ

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations étudiées par la Commission des Finances.

Madame le Maire informe que suite à la pandémie de COVID-19, il n'y a eu aucun voyage pédagogique d'organisé au Collège de Moulins le Carbonnel sur l'année scolaire 2019/2020.

Il est proposé de voter les subventions 2020 comme suit :

Association de la Bonne Humeur	200.00 €
Association Chasse de Mieuxcé	200.00 €
Comité des fêtes de Mieuxcé	200.00 €
Association OEPA	50.00 €
Les restaurants du cœur	50.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de la répartition de la somme de **700.00 €** pour les subventions qui sera imputée en dépenses de fonctionnement au compte 6574 au budget primitif 2020 comme ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BRÉBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Jean-Dominique SOMBRUN.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n° 39-2020 - MIEUXCÉ

OBJET : TARIFS REPAS ACCOMPAGNANTS DU 25 OCTOBRE 2020

Le Maire rappelle le prochain repas du 25 octobre qui sera offert aux personnes de 60 ans et plus, et demande aux élus de délibérer sur le tarif du repas des personnes accompagnantes. Au vu du devis reçu Mme le Maire propose un tarif de 26,00 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'un prix de repas de 26,00 € pour les accompagnants au repas du 25 octobre 2020,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



Accusé de réception en préfecture
061-216102796-20200710-38-2020-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

MIEUXCE

Accusé de réception en préfecture
061-216102796-20200710-39-2020-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

NR

DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BREBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n° 40-2020 - MIEUXCÉ

OBJET : INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Le Maire expose que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé, pour l'année 2020, comme suit :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Madame le Maire précise qu'il ne s'est déroulé aucune messe en 2019, une seule messe en 2018 et que la précédente avait eu lieu lors du comice de 2015 dans l'église de Mieuxcé. Madame le Maire indique que l'année dernière aucune indemnité n'a été versée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (14 pour, 1 abstention) :

- **DÉCIDE** de ne pas verser d'indemnité au gardien de l'église de Mieuxcé ne résidant pas dans la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BREBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n° 41-2020 - MIEUXCÉ

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Maire informe que suite aux élections municipales, et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
 - de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour une population de la commune inférieure à 2000 habitants ;
- La Direction Générale des Finances Publiques demande à toutes les communes de formaliser la liste de contribuables (en nombre double) proposée pour le renouvellement des Commissions Communales des Impôts Directs.

Madame le Maire lit la liste des personnes proposées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste proposée par la commune pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts directs,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



Accusé de réception en préfecture
061-216102798-20200710-41-2020-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

Accusé de réception en préfecture
061-216102798-20200710-41-2020-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BREBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n° 42-2020 - MIEUXCÉ

OBJET : ACHATS DE PANNEAUX VOIRIE

Madame le Maire informe que des panneaux de signalisation supplémentaires sont nécessaires pour la sécurité routière sur les voies communales.

Suite à l'installation de panneaux de limitation de vitesse sur la commune, il ressort qu'il manque des panneaux de rappel, des balises et la nécessité d'acquérir des panneaux « temporaires » (route barrée, fauchage...). Le Maire présente un devis à de 3 590.40 € TTC correspondant à ce besoin de panneaux.

Madame le Maire demande l'accord au conseil municipal pour l'achat de ces panneaux sur le budget communal au compte 2151.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 3 590.40 € TTC selon le devis présenté,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX

DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BREBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n° 43-2020 – MIEUXCÉ

OBJET : COMMISSION ACTIONS SOCIALES - MEMBRES EXTERIEURS AU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2020 (délibération n°50-2019) et à la création d'une commission Actions Sociales extra-municipale, il est proposé de désigner des membres extérieurs au conseil municipal en plus des membres désignés dans la délibération n°25-2020, à savoir Mme Claudine LECHAT et Mme Sylvie URRUTY.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de désigner dans cette commission en charge de l'action sociale comme membres extérieurs au conseil municipal : Monique LESIMPLE, Philippe BOUILLÉ,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Il est rappelé que le Maire est président de droit de la présente commission nouvellement constituée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX

Accusé de réception en préfecture
061-216102796-20200710-43-2020-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

Accusé de réception en préfecture
061-216102796-20200710-43-2020-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

2020-027

DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BREBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n° 44-2020 - MIEUXCÉ

OBJET : DÉSIGNATION CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un correspondant sécurité routière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Nathalie RIPAUX comme correspondant sécurité routière,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Nathalie RIPAUX

DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BREBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n° 45-2020 - MIEUXCÉ

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES ELUS & AGENTS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent au comité national d'action sociale auprès duquel la collectivité a adhéré à compter du 01 janvier 2020 par délibération n°03-2020.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction..) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Madame le Maire propose de nommer Nathalie RIPAUX en qualité de délégué élu du CNAS et Dany THOMAS en qualité de délégué agent du CNAS.

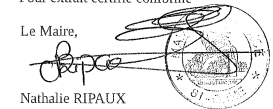
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Nathalie RIPAUX en qualité de délégué élu pendant la durée du mandat,
- **DÉSIGNE** Dany THOMAS en qualité de délégué agent pendant la durée du mandat.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Nathalie RIPAUX

Accusé de réception en préfecture
061-216102798-20200710-44-2020-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

MIEUXCÉ

Accusé de réception en préfecture
061-216102798-20200710-45-2020-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

NR

DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BREBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n°46-2020 - MIEUXCÉ

OBJET : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE A LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON EN MATIERE D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Madame le Maire précise le champ d'application de la compétence urbanisme exercée par la Communauté Urbaine et rappelle qu'il convient de distinguer les compétences qui relèvent de la planification (SCOT, PLU ou PLU) et celles qui relèvent de la délivrance des autorisations d'urbanisme (Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager, Permis de Démolir, certificats d'urbanisme).

La compétence planification est obligatoirement transférée à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale en application de l'article L. 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la Communauté Urbaine d'Alençon possède la compétence « Plans d'Occupations des Sols ou document d'urbanisme en tenant lieu » depuis sa création au 1er Janvier 1997.

Concernant la délivrance des Autorisations du Droit des Sols, exercée avec l'accord des communes, par délégation, depuis le 1er janvier 1999 par la Communauté Urbaine, Madame le Maire rappelle l'article L.422.3 du Code de l'Urbanisme qui prévoit que « lorsqu'une commune fait partie d'un établissement public de coopération intercommunale, elle peut, en accord avec cet établissement, lui déléguer la compétence prévue au a de l'article L. 422.1 qui est alors exercée par le président de l'établissement public au nom de l'établissement. La délégation de compétence doit être confirmée dans les mêmes formes après chaque renouvellement de conseil municipal ou après l'élection d'un nouveau président de l'établissement public ».

La délégation ainsi précisée doit porter sur l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols dans la commune. Elle n'a pas de caractère définitif et doit ainsi être reconduite sous forme de délibération par la commune, à chaque renouvellement du Conseil Municipal et après l'élection d'un nouveau président de l'EPCI (art. L.422-3-al 2 du Code de l'Urbanisme). Si cette confirmation n'est intervenue dans les 6 mois qui suivent l'un ou l'autre de ces événements, la commune redevient compétente (art. R.422-4 du Code de l'Urbanisme).

La délégation de signature des autorisations d'urbanisme comprend :

- L'instruction des demandes d'urbanisme ;
- La délivrance des autorisations d'urbanisme ;
- La fixation des participations et taxes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (14 pour, 1 contre) :

- **DÉLÈGUE** à la Communauté Urbaine d'Alençon l'instruction, la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme) et la fixation des participations et taxes d'urbanisme.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX

DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BREBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n°47-2020 - MIEUXCÉ

OBJET : CONTRAT COPIEUR

Madame le Maire informe que le contrat du copieur arrive à échéance le 31 juillet 2020. Trois solutions sont possibles :

- **contrat de prolongation**, additionnel aux copies, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction pour un montant de 590 € HT.
- **contrat hors pièces**, facturation des copies uniquement, toners fournis & visite de maintenance limitée à 2 par an.
- **installation d'un nouveau copieur**, avec garantie de 5 ans, achat (2100 HT) plus facturation des copies.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de prolonger le contrat hors pièces, facturation des copies uniquement, toners fournis & visite de maintenance limitée à 2 par an.
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX

Accusé de réception en préfecture
061-216102796-20200710-47-2020-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

Accusé de réception en préfecture
061-216102796-20200710-47-2020-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BREBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n°48-2020 - MIEUXCÉ

OBJET : ACHAT DE PETITS MATÉRIELS

Le Maire expose au conseil municipal, qu'il est nécessaire de racheter au plus vite du matériel pour le service technique et l'entretien des espaces verts suite au vol du matériel (Taille haies, débroussailluses, caisse à outils, perceuse...) qui a eu lieu le 7 juillet 2020. Elle demande aux élus de délibérer sur ces achats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'achat de petits matériels pour le service technique et donne pouvoir au Maire pour cet achat jusqu'à 2 500 € T.T.C.
- **DÉCIDE** que tous ces achats doivent être réalisés en section d'investissement au compte 2158 même si leur valeur unitaire est inférieure à 500 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX

DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BREBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n°49-2020 - MIEUXCÉ

OBJET : ACHAT OU LOCATION D'UN VÉHICULE POUR LA COMMUNE

Le Maire expose au conseil municipal, qu'il est nécessaire d'acquérir un véhicule suite au vol de celui-ci. Le conseil municipal doit établir s'il est préférable d'investir dans un véhicule neuf ou d'occasion, sur de l'achat ou de la location, quel type de carburant... ? Afin d'analyser des devis futurs, le Maire propose de créer une commission générale « véhicule » pour étudier ce futur investissement.

Elle demande aux élus de délibérer sur l'achat ou la location d'un véhicule, dans un premier temps pour affiner les recherches.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (14 pour, 1 abstention) :

- **DÉCIDE** l'achat d'un véhicule et donne pouvoir au Maire pour cet achat jusqu'à 20 000 € T.T.C.
- **DÉCIDE** que cet achat doit être réalisé en section d'investissement au compte 2182 - Matériel de transport.
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX

Accusé de réception en préfecture
061-216102796-20200710-48-2020-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

Accusé de réception en préfecture
061-216102796-20200710-49-2020-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BREBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n°50-2020 - MIEUXCÉ

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2020

Le Maire informe le Conseil municipal qu'au vu des crédits disponibles, il convient de modifier certains articles des sections fonctionnement et investissement, pour réaliser le paiement du futur véhicule.

Madame le Maire propose de procéder aux virements de crédits suivants :

	Virements de crédits			
	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montants	Compte	Montants
Fonctionnement	678 - Autres charges exceptionnelles	- 20 000 €		
	023 - Virement à la section d'investissement	20 000 €		
Investissement	2182 - Matériel de transport	20 000 €		
			021 - Virement de la section fonctionnement	20 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (14 pour, 1 abstention) :

➤ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2020 prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six juillet, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la Présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, Florence BREBION, François BRIÈRE, Patrick DUPRÉ, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Claudine LECHAT, Jimmy MEUNIER, Laurence PIEL-JOLY, Jean-Sébastien PROUVOT, Isabelle ROYER, Jean-Dominique SOMBRUN, Sylvie URRUTY.

Excusés : David COLASSE qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX.

Secrétaire de séance : Sylvie URRUTY

DB n°51-2020 - MIEUXCÉ

OBJET : DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

Madame le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L.2123-23 du CGCT. Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu les articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2123-23 ;

Vu la demande du Maire en date du 10 juillet 2020 avec effet rétroactif à la date d'installation à la fonction de Maire, afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Considérant la volonté de Mme RIPAUX Nathalie, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux de 39.4%,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** avec effet rétroactif à la date d'installation dans la fonction de Maire, que le montant des indemnités de fonction du Maire est fixé au taux de 39.4% de l'indice brut terminal,

➤ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX